

## Liste des formations de type CAP ou BEPA reconnues pour l'obtention du CAPTAV (arrêté du 17 juillet 2000)

### I. - Diplômes délivrés par le ministère de l'agriculture et de la pêche

#### Activités hippiques

- CAPA palefrenier-soigneur.
- CAPA lad-jockey, lad-driver.
- CAPA soigneur d'équidés.
- BEPA activités hippiques : spécialité entraînement du cheval de compétition ; accompagnement de randonnées équestres ; cavalier d'entraînement, lad-jockey, lad-driver ; spécialité soigneur, aide-animateur.
- Brevet professionnel hippique : spécialité palefrenier qualifié.
- Baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'exploitation agricole : spécialité production du cheval.

#### Activités aquacoles

- BEPA productions aquacoles.
- BPAM (brevet professionnel agricole et maritime).
- BP productions aquacoles.
- Baccalauréat professionnel cultures marines, cosigné avec les ministères de l'éducation nationale et de l'équipement.
- Baccalauréat professionnel productions aquacoles.
- Brevet professionnel responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale.
- Brevet de technicien supérieur agricole en productions aquacoles.

### II. - Diplômes délivrés par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) activités équestres, option équitation.
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) activités équestres.

### III. - Certificats

- Certificats de spécialisation délivrés par le ministère de l'agriculture et de la pêche : « conduite de l'élevage équin » ; « éducation et préparation au travail du jeune cheval » ; « commercialisation du bétail : acheteur estimateur ».
- Certificats délivrés par les Haras nationaux : certificat de « formation manipulation, contention, transport des équidés » ; « formation initiale des agents techniques des haras ».
- Certificat délivré par l'Institut de l'élevage : certificat de formation « transport, manipulation et contention des animaux ».
- Certificat délivré par l'Institut technique du porc : certificat de formation « le transport : bonnes pratiques et respect de la législation, bien-être, formation des convoyeurs de porcs ».